Procès-Verbal de la Séance du 24 Mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Carole THIEBAUT

Heure de début : 21h30

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Avril 2023 : à l'unanimité des personnes présentes

Présents

Mmes: GORNET Agathe, SKRZYNSKI DIDELOT Léa, Mme THIEBAUT Carole, CREUSOT Valérie MM: BALAUD Frédéric, DEMURGER Igor, DESBIENDRAS Patrick, DUVOID Frédéric, LACOUR Jean-Pierre, LEBON Joffrey

Absent excusé: M. CHATELAIN Jean-Pierre pouvoir donné à Mme GORNET Agathe

Invités: Mme JEANDAT Charlotte

QUORUM: 10 présents + 1 pouvoir = 11 votants

L'ordre du jour est le suivant :

- * Délibération de la DM n°1 _ Budget Commune 2023-036
- * Délibération sur la demande de retrait du SIEA des Côtes de la Ruppe au SDANC 2023-037
- * Délibération pour l'approbation de la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat - 2023-038
- * Délibération du renouvellement de l'adhésion au CAUE 2023-039
- * Délibération d'attribution de subvention à la Compagnie de Théâtre des Moissonneuses-Batteuses - 2023-040

Délibération de la DM n°1 _ Budget Commune réf : 2023-036

Monsieur le Maire rapporte le retour du Service de Gestion Comptable de Vittel suite à l'envoi des budgets primitifs 2023.

Une erreur bloquante suite à un mauvais report de résultat de fonctionnement et d'investissement, nécessite qu'une décision modificative au Budget Commune 2023 soit prise.

M. le Maire propose alors de prendre la modification budgétaire comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0.20 €	0,00 €
TOTAL R 602 : Řlásultat de fenctionnement reperté	0,00 €	0,00€	0,20 €	0,00 €
D-8061 : Fournitures non stockables	0.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 911 : Charges à caractère général	0,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	0,20 €	0,00€	0,20 €	0,00 €
INVESTISSEMENT		RADIES.		
R-001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	39 371.20 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 371,20 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	39 371.20 €	0.00 €
TOTAL R 11 : Emprunts et dettes againmilées	0,00 €	0,00€	39 371,20 €	0,00€
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	20 371,20 €	39-371,20 €
Total Général	-0,20 €		-0,20 €	

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité la décision modificative n°1, et valide les écritures suivantes :

Section d'investissement recettes au 001: + 39 371,20 € Section d'investissement recettes au 16: - 39 371,20 €

Section de fonctionnement recettes au 002: - 0,20 € Section de fonctionnement dépenses au 011: - 0,20 €

La décision sera transmise aux services de la Préfecture, ainsi qu'au Service de Gestion Comptable.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération sur la demande de retrait du SIEA des Côtes de la Ruppe au SDANC

réf: 2023-037

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion du Comité de Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) du 6 avril 2023, et la délibération sur la demande de retrait du SIEA des Côtes de la Ruppe.

La délibération n°14/2023 porte sur le retrait au SDANC d'une collectivité : Le SIEACR.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà statuer sur cette demande lors de la séance du 19 octobre 2022 par délibération 2022_072, mais la majorité requise n'a pas été obtenue pour que la Préfecture entérine ce retrait par arrêté préfectoral.

Il convient donc à chaque assemblée délibérante de statuer sur cette nouvelle demande de retrait.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le retrait au SDANC de la SIEACR.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération pour l'approbation de la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat réf : 2023-038

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, la Commune de LERRAIN a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Mi-mars 2023, SPL-Xdemat comptait 3 184 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin avril 2022, 177 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 17 ont été rachetées pour permettre à 17 actionnaires d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,

- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :
- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente délibération;
- donner pouvoir à M. le Maire de la Commune de LERRAIN à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération du renouvellement de l'adhésion au CAUE réf : 2023-039

Monsieur le Maire présente le courrier du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges) du 21 mars 2023 concernant ses missions, son cadre d'intervention et ses ressources.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la Commune au CAUE pour l'année 2023.

En tant que membre de l'association, la Commune et les particuliers pourra profiter de conseils, d'informations et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le montant de la cotisation, pour les communes de moins de 500 habitants, est fixé pour 2023 à 60 euros, montant identique à la cotisation de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn (CAUE) pour l'année 2023, et accepte de payer la cotisation fixée 60 euros.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération d'attribution de subvention à la Compagnie de Théâtre des Moissonneuses-Batteuses réf : 2023-040

Monsieur le Maire présente le projet de la Compagnie de Théâtre des Moissonneuses-Batteuses pour la représentation de leur pièce « Albatros ».

Ce collectif est originaire de Chatillon-sur-Saône et a d'abord pris contact avec la Communauté de Communes, et notamment Mme Carole Thiebaut-Gaudé et M. Jean-Christian Wattel.

Cette pièce sera jouée à la salle R. Sautrot le jeudi 20 juillet 2023 à 20h00 sur la Commune. En date du 8 Mai, la metteuse en scène, Mme Juliette Giudicelli, a transmis le budget de ce spectacle et demande un soutien financier de la part de la Commune.

Après participation financière de la Communauté de Communes pour un montant de 500 euros, il laisse apparaître un reste charge pour la compagnie de 997 euros.

Monsieur le Maire rappelle que la salle polyvalente sera mise à disposition gracieusement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- refuse d'attribuer une subvention pour le motif que le spectacle est payant pour les spectateurs.
- accepte de mettre la salle R. Sautrot à disposition à titre gracieux

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

* Projet agrivoltaique

Tour de table concernant l'implantation du projet :

Pour : jean pierre lacour, léa didelot, patrick desbiendras (sous réserve), igor demurger, frédéric balaud

Contre : valérie creusot, joffrey lebon, frédéric duvoid, carole thiebaut, agathe gornet (sous réserve) Il est réfléchi de faire un sondage auprès des administrés, savoir si les exploitants sont d'accord avant

* Prestation division-bornage pour échange F92

Mesures préalables prévues le 23/06 à 14h00

Pose définitive des bornes le 07/07 à 14h00

Une délibération devra être prise pour la participation financière de M. Mercier (500e)

* Installation d'un commerce ambulant sur la Commune

Suite à l'installation de "Pacha Kebab" représentée par M. ALTUN, plusieurs remarques ont été reçues par les administrés.

Des documents (k-bis, debit boissons...) lui ont été demandés. A ce jour M. ALTUN ne nous a pas transmis les documents nécessaires. L'autorisation ne lui sera donc pas remise.

* Parcelle communale ZE 204

M. et Mme GATINE présente une demande de réservation de la parcelle ZE204 pour construction d'une future habitation.

L'assainissement, le branchement en eau et le raccordement Enedis seraient à la charge de la Commune.

Le coût estimatif est de 4500 pour Enedis, 1200 pour le syndicat des eaux, et l'assainissement/terrassement est à prévoir.

Le prix de la parcelle au m2 est à réfléchir.

* L'entreprise Gentet va exploiter une nouvelle parcelle pour développer son activité. Il va procéder à un rachat partiel d'une parcelle (1ha) pour broyer et stocker des cailloux. Le Sicotral a été consulté.

* Sens de priorité rue de l'église et rue de la levée

Les marquages au sol ont fait des échos de remarques.

+ courrier d'une riveraine pour demande de reconsidération du projet

Pas de chicanes

Les panneaux de signalisation concernant la sens de priorité rue de l'église seront échangés pour donner la propriété aux usagers qui viennent de l'église à ville sur illon.

* Maison des Séniors

Financement : Reunion du 12 mai au conseil départemental : le département et la préfecture abonderont en 2024 de 50 000 € chacun

Proposition de rendez vous par M. Marotel pour présentation de la prospective financière et réflexion sur les imputations des travaux avec Mme Volle : le jeudi 8 juin à 14h00

Chantier : qui porte la responsabilité des études sur la toiture et la charpente ?

* Distribution clin d'œil - Numérotation des habitations et nominations des voies

Recenser les erreurs ou les éléments manquants par rapport au fichier actuel des adresses locales

* Devis entreprise Bouchain pour broyage du dépôt de déchets verts

Voir pour faire uniquement le broyage et pas la collecte

* Chemin école appartenant à l'AF

Suite aux travaux prévus et financés en totalité par l'AF, M. Duvoid Alexandre s'oppose au passage du bus puisque la Communauté de Communes ne souhaite participer au financement de ces travaux Monsieur Alain Roussel a été contacté et viendra sur place afin de trouver une solution.

* Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux des Vosges :

le vendredi 16 juin 2023 à partir de 15h30 à Charmes. Présence de Carole Thiebaut à 17h

* Proposition achat partie voirie communale M. PETIT Hervé: Courrier / Plan / Photos

Le conseil municipal ne souhaite pas céder cette partie de la voirie par souci d'équité avec les autres demandes qui ont été faites précédemment.

* Tour de table :

Carole Thiebaut communique sur les réunions SOLIA
Frédéric Duvoid signale que les arbustes intersection escles, villes sur illon sont à tailler par mesure
de sécurité + pont vers le cimetière : contacter le département pour les pierres dangereuses
Valérie Creusot : organisation vide grenier Viomenil par l'amicale des sapeurs pompiers

* Date du prochain conseil : 28 juin 2023

Séance levée à : 23h30

Le secrétaire Carole THIEBAUT-GAUDE Le Maire

Frédéric BALAUD